



Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF)

Commune d'Allauch

Approuvé par arrêté préfectoral
le 22 octobre 2018

CARTE TECHNIQUE :
MOYENS DE PROTECTION

- Hydrant normalisé et alimenté par un réseau ≥ 150 mm
- Hydrant normalisé sur réseau en antenne de 100 à 150 mm
- Hydrant "autre" (non normalisé ou sur réseau < 100 mm)
- Voie double (2x3m)
- Voie simple d'au moins 3m
- Voie inexploitable par l'engin de référence

- Limite communale
- ▨ Scan 25



Echelle : 1 / 11 000 ème
Format A0
0 250 500 m